Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982) **Heft:** 646

Artikel: Métallurgie genevoise : le discours d'un perdant

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013142

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand Nº 646 29 juillet 1982 Dix-neuvième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 52 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10

Tél. 021/22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner François Brutsch Marcel Burri André Gavillet Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: J. Cornuz Pierre Lehmann Helena Mach Gil Stauffer

646

aine pub

Afrique du Sud: encore dix ans

Par voie d'une annonce plutôt discrète dans la «NZZ» (13.7.1982), la société de conseil newyorkaise Frost & Sullivan, Inc., qui dispose d'un réseau d'agents spécialisés dans 250 pays (sic), propose une étude de 79 pages sur les «risques politiques en Afrique du Sud», dont la survenance devrait intéresser tous les établissements bancaires et autres investisseurs à travers le monde. Sûr que, malgré le prix de ladite brochure (US\$ 225.00, payables d'avance et remboursables ensuite aux lecteurs non satisfaits), plusieurs commandes seront passées depuis Zurich. On considère en effet dans les milieux bancaires suisses, où le mouvement de boycott passerait présentement «inapercu», que les Blancs, les patrons, les investissements et les profits sont encore bons pour dix ans. Au-delà, les risques annoncés par Frost & Sullivan exigeront une révision, qui sera sans doute déchirante, des courants commerciaux et financiers.

Code à la mode

Ça y est: grâce à l'Association suisse de Management (ASOS), nos chefs d'entreprise ont désormais leurs dix commandements, en forme de «Code de conduite à l'usage du management suisse». Le bras droit et les trois doigts levés, les patrons jurent fidélité à une société pluraliste et à une économie performante et promettent loyauté à l'égard de tous, collaborateurs, fournisseurs, clients, bailleurs de fonds, voisins, bref de tous les publics (du grand comme des petits). Les concurrents ne sont quand même pas mentionnés, mais il y a la loi pour cela, pas besoin d'un code.

Un texte émouvant, avec des commentaires qui

vous arrachent le mouchoir en papier de son emballage en plastique. Comment ne pas fondre en larmes en lisant la neuvième promesse, merveilleusement sertie entre «les rapports de confiance avec nos clients et nos fournisseurs» et l'usage ménager de l'énergie et des matières premières? Or donc, neuvièmement, «Nous (i.e. hommes et femmes qui exerçons des fonctions dirigeantes au sein de l'économie ou de la fonction publique) nous sentons responsables de l'intérêt général et nous consacrons une partie de nos forces de travail à des tâches d'intérêt public».

Que le Seigneur les assiste dans l'accomplissement de ces tâches, qui consistent donc, pour que tout soit clair, en l'«exercice de plein gré des fonctions de responsabilité dans la vie politique, l'armée, des institutions sociales et des associations professionnelles». Managers, entrez dans le système de milice — en avant, marche.

MÉTALLURGIE GENEVOISE

Le discours d'un perdant

La gangrène qui s'était mise à l'industrie genevoise des machines, voilà dix ans que nous en parlons. Au début, l'organisme semblait sain à la plupart des responsables de l'économie et ceux qui décelaient çà et là la marque d'une maladie grave passaient pour des Cassandre mal inspirées. Aujourd'hui, à moins d'un traitement de choc, le malade est condamné; et les Diafoirus de s'affairer autour du corps, à la recherche d'honoraires électoraux.

Cette longue agonie donne à certains l'occasion de tirades assez piquantes. Voyez le dernier discours d'André Reymond, président sortant de l'Union des industriels de la métallurgie (UIM), et promis, semble-t-il, à quelques responsabilités au sein du

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Le discours d'un perdant

Vorort. Pour ce patron-là, les responsables des difficultés actuelles de la métallurgie sont connus: l'Etat et ses réglementations — sont visées aussi les dispositions sur le délai de licenciement demandées par les syndicats — et la FTMH, fustigée pour des revendications en matière de vacances, d'horaire de travail.

Une telle «analyse» inquiète dans la mesure où elle met en lumière un aveuglement complet, dans les sphères patronales en question, sur l'origine de la crise actuelle.

Si les exigences des syndicats font problème, c'est que l'industrie était à bout de souffle (les entreprises dynamiques — comme l'était l'industrie des machines jusqu'en 1950-1960 — peuvent accorder à leurs collaborateurs des conditions de travail plus généreuses).

En réalité, le déclin auquel nous assistons actuellement est en premier lieu l'affaire des dirigeants passés (et actuels). Non qu'ils aient été mauvais; mais que l'imagination faisait défaut parmi ces ingénieurs! Incapables de prévoir qu'au vu des mutations techniques, des bouleversements des rapports de force entre vendeurs et clients dans le monde entier, ils ne pouvaient se contenter d'améliorer les produits mis au point jusque-là. Alors que l'industrie genevoise avait été pendant septante ans une industrie de recherche et de production — elle ne pouvait du reste exister que dans ce cadre — ils acceptaient ainsi qu'elle se limite à la production seulement.

AVEUGLEMENT ET SCLÉROSE

L'aveuglement de M. A. Reymond est étonnant dans la mesure où les Ateliers des Charmilles qu'il dirige est la seule entreprise genevoise qui ait su maintenir un niveau acceptable d'innovation, et donc d'autonomie (voir en particulier le procédé

d'électro-érosion). Efficace à la tête de son entreprise — et ses difficultés personnelles n'enlèvent rien à cela — M. A. Reymond a maintenu l'UIM dont il avait la charge dans une sclérose suicidaire, refusant de voir la fragilité de son secteur d'activité et récusant tout appui de l'Etat pour relancer l'innovation.

* * :

Ce manque d'imagination, d'intérêt même pour un environnement en perpétuel changement, n'est pas spécifique à Genève: en 1974, au moment de la première crise pétrolière, Saurer décidait d'abandonner la production de véhicules pour les transports en commun et de se spécialiser dans les véhicules destinés à l'industrie de la construction... On sait où ce choix a mené l'entreprise d'Arbon. A Genève, comme dans le reste de la Suisse, n'apparaît nulle part la volonté de privilégier l'innovation pour relancer les secteurs en crise. Notre prospérité actuelle fait encore illusion, mais le réveil sera brutal.

POINT DE VUE

La route et la justice

Le soir du 20 mars 1980, un automobiliste percute violemment M. Erich Nelson sur la route entre Chernex et Fontanivent. Ce dernier est gravement blessé et décède quelques heures plus tard à l'hôpital de Montreux.

M. Nelson est un retraité paisible et fort modeste, âgé de 83 ans. Mais il est mondialement connu comme botaniste pour ses études sur les orchidées. Ses travaux théoriques sont étayés par d'extraordinaires peintures de fleurs, qui sont à la fois des tableaux de maître et des pièces à conviction à l'appui des thèses de Nelson sur l'évolution. Le monde perd ainsi un savant et un artiste.

Au moment de percuter M. Nelson, l'automobi-

liste, pour une raison que l'enquête ne cherchera semble-t-il pas à établir, empiète nettement sur la partie gauche de la route, comme le montrent les traces de freinage. Sa vitesse est de plus de 70 km/h. L'endroit où l'accident s'est produit se situe à un carrefour où deux routes secondaires joignent la route principale. Celle-ci y fait en plus une légère courbe. L'accident n'a pas de témoin.

M. Nelson est inhumé au crématoire de Vevey. Des personnalités du monde scientifique assistent à la cérémonie, ainsi d'ailleurs que la femme du chancelier Helmut Schmidt, elle-même botaniste et enthousiaste des œuvres de Nelson.

M^{me} Gerda Nelson est donc veuve. Elle est âgée de 87 ans. Elle arrive à dominer ce coup du sort et se consacre avec énergie à la mise en valeur de l'œuvre de son mari.

La justice est saisie de l'affaire. L'automobiliste est assuré auprès de la companie d'assurance Alt-

stadt représentée par M. Marmier. On explique à M^{me} Nelson, médusée, qu'elle doit prendre un avocat. Ce dernier sera M. Vogelsang, ancien syndic de Montreux.

La première instance judiciaire à se pencher sur la question conclut à l'évidence que l'automobiliste est fautif. On peut donc s'attendre à ce que, à tout le moins, les frais d'hospitalisation et d'inhumation de M. Nelson soient payés par l'assurance de l'automobiliste. Il semblerait également élémentaire qu'une pension soit versée à M^{me} Nelson.

Il n'en sera rien; l'automobiliste fait recours. Au fil des mois «on» découvre des raisons pour le disculper. On argue que c'est la faute de M. Nelson. Des gens viennent dire qu'il était vieux, et insinuer que son comportement n'était guère prévisible. Peut-être a-t-il traversé la route de manière hésitante. L'éclairage du carrefour est mis en cause. Il